

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

37 membres en exercice
17 présents – 8 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre 2025 à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) –Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).- Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78).

Absents, excusés :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-36 portant sur le renouvellement du dispositif transitoire portant cessation de collaboration avec les avocats pour le service contentieux du Centre de Gestion – année 2026

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération 2025 – 36

Objet

PASS Territorial : Autorisation donnée au président de signer l'avenant n°5

Le Président rappelle au Conseil que le service contentieux intervenait au bénéfice des collectivités du territoire de la Grande Couronne, principalement pour des litiges en matière d'urbanisme, de ressources humaines et de marchés publics. Ce service fonctionnait sur la base de contrats de collaboration avec des avocats.

Cependant, en raison de l'obligation légale de conclure une convention d'honoraires entre l'avocat et son client, le maintien de ce service n'était plus possible.

Suite à sa suppression effective au 1^{er} janvier 2024, un dispositif transitoire a été mis en place pour permettre aux avocats de poursuivre le traitement des dossiers encore en cours au 31 décembre 2023.

Il avait été proposé de prolonger ce dispositif pour l'année 2024, puis à nouveau pour 2025, en ajustant le rapport volume horaire/tarif horaire.

A ce jour, seul Maître François LE BAUT, Avocat - Barreau des Hauts-de-Seine, poursuit ses actions sur sept dossiers toujours en cours.

Il est de nouveau proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2026 en réduisant le nombre d'heures allouées (certains dossiers ayant été clôturés entre-temps) et en alignant le tarif horaire.

Pour l'année 2026, Maître François LE BAUT devra continuer à transmettre une note d'honoraires mensuelle, accompagnée obligatoirement d'un état des diligences réalisées (précisant le dossier concerné, le nombre d'heures effectuées et la nature des interventions).

Le tarif horaire proposé pour l'année 2026 est de **296 € HT**, dans la limite de **19 heures par mois**. Afin de préserver l'équilibre budgétaire en place, il sera demandé à l'avocat de veiller à ne pas dépasser le plafond mensuel précédemment établi.

Le Conseil d'administration,

- Vu le contrat de collaboration passé avec l'avocat cité ci-dessus pour le service contentieux du Centre de Gestion,
- Vu les propositions du Président,
- Considérant l'intérêt de maintenir le dispositif transitoire afin de garantir la disponibilité du service contentieux pour les dossiers en cours,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Décide de conclure à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an, le contrat de collaboration de Maître François LE BAUT avec le service contentieux pour la gestion des dossiers en cours, dans les conditions suivantes :
 - o Il adressera une note d'honoraire au tarif horaire de 296 euros (tarif hors taxes et charges comprises) dans la limite suivante :
 - 19 heures maximum par mois

- La note d'honoraire devra être accompagnée obligatoirement d'un état des diligences effectuées (dossier concerné, nombre d'heures réalisé et la nature de l'intervention).
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux